

Assemblée communale ordinaire du 22 mai 2013

Présidence : M. Claude Bovigny, vice-syndic
Citoyennes et citoyens présents : 33

L'assemblée communale de ce soir est légalement convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg du 10 mai 2013 no 19, affichage au pilier public, et convocation dans Vulruz.ch de mai, selon la loi sur les communes et paroisses, avec le tractanda suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2012.
2. **Comptes communaux 2012**
 - 2.a) Présentation générale des comptes communaux ;
 - comptes de fonctionnement ;
 - comptes d'investissement ;
 - 2.b) Rapport de l'Organe de révision ;
 - 2.c) Approbation des comptes ;
3. **Adhésion à la future Association intercommunale de régionalisation des sports « Sports en Gruyère » ;**
4. **Modification des statuts du Triage forestier de la Sionge, augmentation de la limite d'endettement ;**
5. **Divers.**

Il est 20.00 heures lorsque M. le Président déclare ouverte cette assemblée, il salue les personnes présentes, il excuse M. Patrice Jordan, hospitalisé, et transmet à chacun les salutations de notre syndic. Il salue aussi M. Jacques Chollet, garde forestier, qui commentera lors de cette assemblée le point 4. concernant le Triage forestier de la Sionge.

MM. Gilbert Chollet et Antoine Dévaud sont nommés scrutateurs.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2012

Ce procès-verbal pouvait être consulté au préalable à cette assemblée. Il n'est pas lu. Aucun commentaire n'est formulé, il est accepté par main levée à l'unanimité.

2. Comptes communaux 2012

M. Claude Bovigny, vice-syndic responsable des finances, commente les comptes 2012 par rapport au budget et aux comptes 2011, ces comptes 2012 bouclent ainsi :

Compte de fonctionnement	Dépenses	Fr.	4'209'310,89
	Recettes	Fr.	4'154'170,65
	Déficit	Fr.	55'140,24

M. Bovigny se réfère à l'article 90 de la Loi sur les communes qui précise que lorsque l'assemblée communale ne peut être réunie à temps, une dépense imprévisible et urgente peut être décidée par le Conseil communal, dans ce cas-là la décision du Conseil communal est soumise pour approbation à l'assemblée communale lors de la prochaine séance.

En vertu de cet article, M. Bovigny soumet également dans le cadre de ces comptes 2012, la dépense liée à la mise en place des containers scolaires provisoires de Fr. 178'492,85.

M. Bovigny informe également que l'incendie qui a frappé une ferme communale en début d'année a chargé ces comptes 2012.

Il n'y a aucune question pour ce compte de fonctionnement, parole est donnée à la Commission financière, qui donne lecture du rapport de la Fiduciaire Fiduconsult. Sur cette base, la Commission financière recommande à l'assemblée d'approuver les comptes de fonctionnement et d'investissement 2012 de la commune de Vulruz.

M. Bovigny présente le compte d'investissement 2012 en précisant que les dossiers de l'adduction d'eau des Molettes, ainsi que la construction du trottoir de Pré Chenaux se sont terminés en 2012, alors que les travaux liés à la réfection de nos routes communales AF ont débuté en automne. Il s'agit là des principales dépenses du compte d'investissement. Quant aux recettes, les premiers acomptes des subventions AF relatives à ces travaux de réfection de routes ont été perçus.

Ainsi ce compte boucle avec un excédent de recettes de Fr. 91'409,11, à savoir :

Compte d'investissement	Dépenses	Fr.	980'620,39
	Recettes	Fr.	1'072'029,50
	Bénéfice	Fr.	91'409,11

Les comptes de fonctionnement et d'investissement 2012 de la commune de Vulruz sont approuvés par main levée à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents, tels qu'ils ont été présentés ci-dessus.

3. Adhésion à la future Association intercommunale de régionalisation des sports « Sports en Gruyère »

M. Bovigny rappelle que l'Association régionale La Gruyère (ARG) propose de définir un concept directeur de régionalisation des sports en Gruyère, dont les buts sont :

- de faciliter la pratique du sport pour tous et le travail des clubs sportifs en Gruyère, en vue d'une meilleure accessibilité aux infrastructures grâce à une coordination et une information optimale ;
- d'assurer une utilisation maximale des infrastructures existantes et une égalité de traitement pour tous les utilisateurs ;
- d'assurer une égalité de traitement pour tous les utilisateurs d'infrastructures dans le district.

L'objectif est de rassembler toutes les communes de la Gruyère pour assurer la pérennité des installations sportives régionales, soit les piscines de Bulle, Broc, Charmey et la patinoire de Bulle. Les coûts ordinaires de

ces installations seraient ainsi partagés entre les communes membres, ainsi que les investissements qui permettront de conserver leur valeur. Actuellement seules les communes hôtes assument ces coûts.

Les représentants de toutes les communes gruériennes ont accepté ce principe d'association pour le sport, les communes sièges assumant encore le 50 % des charges, le solde étant assuré par toutes les communes. La charge financière de cette association représente entre Fr. 8.-- à 10.-- par habitant.

Le maintien des infrastructures actuelles nécessaires au niveau scolaire, touristique et de loisirs serait ainsi assuré par la solidarité des communes.

A relever encore que le projet de centre sportif régional est une autre démarche, cet éventuel futur centre sportif n'est pas concerné par cette nouvelle Association.

Le Conseil communal de Vaulruz est favorable à l'adhésion à cette Association intercommunale de régionalisation des sports, qui sera constituée en juillet 2013 si toutes les communes de la Gruyère acceptent d'y adhérer. Les charges liées à cette Association seront facturées dès 2014.

M. Bovigny précise à M. Michel Savary que pour le moment seules les 3 piscines et la patinoire sont incluses dans cette association régionale des sports, les terrains de foot ne sont pas concernés par exemple.

Au terme de ces explications, les citoyennes et citoyens présents acceptent par main levée à l'unanimité l'adhésion à cette future Association intercommunale de régionalisation des sports « Sports en Gruyère ».

4. Modification des statuts du Triage forestier de la Sionge, augmentation de la limite d'endettement

Parole est donnée à M. Michel Geinoz, conseiller communal responsable des forêts, qui rappelle que les communes de Sâles, Vuadens et Vaulruz, ainsi que la Paroisse de Vaulruz et l'Etat de Fribourg, forment ce Triage forestier de la Sionge. M. Geinoz explique que le développement de la mécanisation par l'achat d'une menzi polyvalente améliorerait grandement l'exploitation des forêts communales.

Afin de procéder à cet investissement, les délégués du Triage forestier de la Sionge ont accepté de porter la limite d'endettement de Fr. 200'000.-- à Fr. 600'000.- lors de l'assemblée du 27 novembre 2012.

Comme il s'agit d'une modification essentielle au sens de l'article 113 de la Loi sur les Communes, cette décision doit être soumise à l'approbation du législatif des communes membres.

Parole est donnée à M. Jacques Chollet, forestier de triage, qui commente les arguments en faveur de cet achat. La pente, le type de sol et le volume de bois rendent l'exploitation de nos forêts difficile. L'introduction d'une mécanisation supplémentaire permettrait d'en améliorer les conditions, elle aura notamment comme avantages d'augmenter la rapidité d'exécution, de diminuer les coûts d'exploitation, et d'augmenter l'autonomie du Triage tout en améliorant la sécurité et les conditions de travail.

Précision est encore donnée par rapport à l'article 25 des statuts, qui précise que chaque membre est garant de l'emprunt à concurrence de la clef de répartition, soit 27 % pour notre commune.

M. Jacques Chollet apporte des précisions techniques sur la menzi qui sera acquise suite à diverses questions de citoyens.

Il précise aussi à M. Philippe Risse que la productivité des coupes en forêt sera adaptée à l'avenir en fonction du marché, l'objectif étant sur les 20 prochaines années d'obtenir un équilibre soutenu entre les vieux et jeunes peuplements.

M. Jacques Chollet confirme à M. Alexandre Borcard que la pelle à pneus sera vendue en parallèle à l'acquisition de la menzi.

M. René Dunand émet un doute sur une exploitation calculée à raison de 1000 heures/an pour 200 jours ouvrables. M. Chollet répond qu'actuellement la pelle travaille 500 heures sans façonnage ou nettoyage, dès lors l'estimation de 1000 heures est raisonnable vu le domaine d'activité de la machine.

M. Philippe Risse demande si la durée d'amortissement calculée à 10 ans est habituelle pour une telle machine ? M. Chollet confirme que dans la réalité cette menzi sera amortie sur 5 ou 6 ans, à voir à ce moment-là si la machine sera remplacée.

M. Antoine Dévaud demande des précisions quant aux déprédations qui ont été enregistrées sur les machines du triage stockées en forêt, comment a évolué la situation ?

M. Chollet confirme que la pose de caméras n'a pas été efficace, par contre l'envoi du tous ménages a marqué la fin de ces déprédations, qui ont cessé depuis une année.

Dans les forêts communales, M. Jacques Chollet précise en outre que dès janvier 2014 l'entretien au niveau du ruisseau du Diron sera intensifié, sur une durée de 4 ans.

M. Bovigny remercie M. Chollet pour ces explications et pour le travail fourni par lui-même et tout le personnel du Triage forestier de la Sionge. Nos forêts sont bien entretenues, le Conseil communal a eu l'occasion de constater les travaux réalisés, pas toujours dans des conditions faciles, il est certain à cet égard que cette menzi peut améliorer les conditions de sécurité du travail en forêt.

Le Conseil communal propose à l'assemblée d'adopter, telle que présentée, la modification des statuts du Triage forestier de la Sionge, à leur article 25, déjà approuvée par les assemblées communales de Sâles et Vuadens et par la Paroisse de Vaulruz.

Les citoyennes et citoyens présents approuvent par main levée à l'unanimité la modification de l'article 25 des statuts du Triage forestier de la Sionge par l'augmentation de la limite d'endettement de Fr. 200'000.-- à Fr. 600'000.--.

5. Divers

M. Bovigny informe des démarches de M. le Préfet auprès des communes gruériennes pour entamer le processus des fusions. Dans ce projet élaboré pour la Gruyère, une planification de fusion est envisagée entre les communes de Vuadens, Vaulruz et Sâles. Nos 3 communes devaient prendre position sur cette proposition. Les syndicats et vice-syndicats se sont rencontrés, il a été décidé que pour le moment aucune étude de fusion ne serait organisée, faute de nécessité, tout en relevant l'excellente collaboration qui existe déjà entre nos trois communes, notamment pour le Triage forestier de la Sionge ou le CSPI.

Il a cependant été décidé que les citoyens des 3 communes du bassin Sionge seraient aussi concertés sur ce point par l'envoi d'un sondage durant cet été sous forme d'un tous ménages. Si la majorité des citoyens est favorable à l'étude d'une fusion, la position du Conseil communal sera réexaminée en conséquence.

Au niveau de l'aménagement du giratoire de la Croix-Verte et assainissement de la route de la gare du sud, M. Bovigny confirme que les travaux vont débuter après les vacances du bâtiment, dans le courant de cet été.

Parole est donnée aux citoyens.

M. Gilbert Chollet déplore le parcage de nombreux véhicules le long de la route communale des tourbières, à hauteur de l'ancien arsenal, de même que sur le tronçon de route parallèle à la parcelle de Routes Modernes.

M. Bovigny confirme que le Conseil communal a rencontré les entreprises concernées pour leur demander de corriger cette situation, qui n'est pas acceptable. Des panneaux d'interdiction de stationner seront posés le long de cette route. Dès que cela sera fait, l'intervention de la gendarmerie pourra être sollicitée pour verbaliser ces véhicules en infraction.

M. Chollet se demande où parqueront ces véhicules durant les travaux envisagés par Abadia SA dans ce secteur.

M. Chollet regrette aussi que durant l'hiver, la main-courante dans le passage de la Rietta est inaccessible en raison du « rouon » de neige. L'employé communal explique que la neige est poussée plutôt vers cette main-courante pour éviter les risques de gel lorsque cette neige fond.

M. Deschenaux rappelle que les possibilités de poser cette main-courante sont très limitées en raison de l'étroitesse du passage, les supports ont dû être posés très courts.

Aucune autre question ou remarque n'est soulevée.

L'assemblée est levée à 21.00 heures, M. Bovigny remercie les participants de s'être déplacés et leur souhaite un très bel été.

La secrétaire

Le président